

Des voix: Bravo!

M. Fox: J'aimerais bien rappeler brièvement certaines initiatives qui ont été prises pour lutter contre le crime organisé. Ces initiatives ont été prises sans battage publicitaire par les autorités de la police. Les procureurs généraux et les services policiers de l'ensemble du pays collaborent dans un grand nombre de domaines. Voilà nombre d'années que la Gendarmerie royale du Canada et les autres grands corps policiers du pays connaissent et combattent l'influence du crime organisé. A preuve les enquêtes effectuées dès les années 50 sur l'activité des ressortissants canadiens ayant des contacts ou des relations professionnelles avec des individus appartenant au crime organisé à l'étranger, et spécialement aux États-Unis.

● (1600)

Au début des années 1960, le milieu policier du Canada a commencé à former au sein des diverses forces policières, des bureaux de renseignements chargés de recueillir des données et des renseignements au sujet des personnes suspectées ou connues comme dirigeants d'activités criminelles. Parce qu'elle est chargée, à l'échelle nationale de faire respecter le droit, la Gendarmerie royale du Canada a commencé à jouer un rôle de liaison afin de favoriser la formation de ces bureaux et l'échange des renseignements recueillis par les principales forces policières du Canada. Les procureurs généraux furent mis au courant du phénomène du crime organisé et se réunirent pour discuter du problème et des solutions possibles.

Cela m'amène à janvier 1966, à la conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux, conférence qui eut lieu à Ottawa. Lors de cette conférence, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui était à l'époque ministre de la Justice de la province de Québec, proposa la création d'un bureau central de renseignements à l'usage de toutes les forces policières du Canada afin de recueillir, d'analyser et de disséminer les données obtenues sur le crime organisé afin de le combattre efficacement. Au cours de la conférence, on adopta une résolution qui permettait de créer un comité de recueil des données criminelles lequel serait chargé d'explorer la nature, la portée et l'efficacité d'un nouveau mécanisme central de renseignements.

En août 1967, le rapport du comité sur les renseignements sur le crime a recommandé que l'on crée un réseau canadien de données sur le crime qui seraient déposées au quartier-général de la GRC à Ottawa et qu'on établisse des centres de données analogues dans chaque province. Il recommandait également que ces centres provinciaux, dirigés par la GRC, soient formés d'unités de données sur le crime déjà établies par la GRC et que les centres de l'Ontario et du Québec soient désignés autrement. Ils sont finalement devenus le service de renseignements sur la criminalité de l'Ontario et le bureau de recherches sur le crime organisé du Québec. En octobre 1969, le nom de Service de renseignements sur la criminalité du Canada a été adopté.

En mars 1970, la constitution et le manuel de procédure du service de renseignements sur le crime du Canada ont été officiellement adoptés. Cette date a été une étape vraiment importante. Pour la première fois, les organismes d'application de la loi au Canada disposaient d'une base officielle sur laquelle on pourrait monter un réseau national de lutte contre

Crime organisé

le crime organisé. A cet égard, nous avons suscité l'envie du gouvernement des États-Unis, qui n'a pu obtenir un organisme équivalent chez lui. En 1970, il existait dans cinq provinces des bureaux chargés d'enquêter sur le crime organisé, soit au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario et en Alberta. En 1971, trois autres provinces, soit la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, se sont dotées de services analogues.

Le Service de renseignements sur la criminalité du Canada, dépôt central de données sur le crime, est installé dans les locaux du quartier-général de la Gendarmerie royale à Ottawa et fait partie de la Direction nationale de renseignements sur la criminalité, et les bureaux provinciaux disposent de dépôts régionaux. Tous ces dépôts doivent servir à amasser, à analyser et à diffuser des données aux fins de combattre le crime organisé. L'exécutif du SRCC comprend 17 membres recrutés parmi les principales forces constabulaires du Canada. L'idée est de collaborer en vue de faire la lutte au crime organisé. Au 31 décembre 1976, le SRCC réunissait 48 forces policières.

On me permettra peut-être, monsieur l'Orateur, de donner quelques exemples de la collaboration à laquelle a donné lieu la stratégie de lutte contre le crime organisé qu'on a adoptée, une stratégie que j'appuie entièrement. Huit agents de la GRC ont collaboré aux travaux de la Commission d'enquête du Québec sur le crime organisé; les agents de la GRC de Vancouver ont aidé le service de renseignements de la police de Vancouver à dresser le profil des principaux criminels et des principales organisations criminelles pour faciliter les opérations communes des deux corps policiers. Il s'agit là du service communément appelé le service intégré de renseignements de Vancouver. Une enquête effectuée en 1976 dans une affaire d'inspection bancaire frauduleuse à l'échelle internationale a permis l'arrestation d'un personnage important du crime organisé et de 18 complices. A Montréal, une enquête menée conjointement par la GRC et des forces policières du Québec a mis au jour le commerce de la viande avariée dont on a tant parlé. Le service de renseignements sur le crime a établi, en collaboration avec les autorités américaines et pour le compte de tous les services canadiens de police, un programme de contrôle des armes à feu afin d'endiquer le flot d'armes à feu entrant illégalement dans notre pays.

Monsieur l'Orateur, la collaboration a donné des résultats positifs. Grâce à une opération concertée effectuée en 1977 à Toronto, réunissant la Gendarmerie royale, la police provinciale de l'Ontario et la police de la région de Toronto, on a pu porter 60 accusations contre 48 personnes—ces dernières étant soupçonnées d'être des figures importantes du crime organisé et leurs associés. Il s'agissait d'accusations notamment de fraude, d'extortion, d'assaut, de contrefaçon et de trafic de drogue. Il y a un bon nombre d'exemples d'opérations concertées des forces policières à Montréal, dont certaines ont encore devant les tribunaux. Une de ces opérations a permis de porter 9 accusations de fraude et de conspiration contre 3 personnes. Une autre fois, 6 accusations de fraude ont été portées contre 4 personnes. A Halifax une opération concertée des forces policières a permis de porter 87 accusations contre dix personnes—pour fraude, extortion, incendie criminel, vol par effraction et trafic de drogue.